

## **Commune de Cudrefin, rapport de la commission de l'aménagement du territoire**

Conseil communal du 26.01.2023

### **Préavis numéro : 61-2022.23**

#### **Crédit d'investissement – création d'un parking, d'une gare routière et des aménagements y relatifs.**

La Commission de l'aménagement du territoire composée de MM Lionel Vassaux, Nicolas Quirici Roland Pfister, Alain Bonny et Fabrice Schneider a pris connaissance, le 9 novembre 2022, du préavis n° 61-2022, présenté par M. Richard Emmenegger, Syndic, Jean-François Millet, Municipal, ainsi que de Léo Amiet, membre du bureau NPPR.

Une deuxième séance agendée le 9 janvier 2023 que M. Alain Bonny a suivi a été nécessaire pour des compléments d'informations.

La Commission a interrogé la municipalité concernant les oppositions à ce projet et il s'est avéré que pour trois d'entre elles une mauvaise communication en est la cause.

En effet, une zone en grave qui empiétait considérablement sur le terrain de football a été mise à l'enquête et a donc fait réagir les trois opposants.

Néanmoins, la municipalité s'est engagée envers le FC Cudrefin à ne pas réaliser cette place tant que le terrain de foot principal n'est pas déplacé. Décision qui a donc permis de retirer les trois oppositions. La dernière opposition qui venait de l'ATE a enfin été retirée le 9 janvier 2023 après les négociations de la municipalité.

Concernant les aspects techniques du projet la commission s'est interrogée sur le nombre de bornes de recharge qui semble faible. La Municipalité et M. Amiet nous ont expliqué que tout est prévu pour étendre ce nombre dans les années à venir.

L'entrée du parking se fera par le chemin qui mène au tennis, ce dernier sera élargi jusqu'à la fin du parking à 5,50 m pour faciliter la circulation.

Finalement notons que le projet apportera à la commune 160 places de parking supplémentaires.

Pour les arrêts de bus qui sont actuellement proche du camping, une gare routière sera créée entre la route cantonal et le nouveau parking. Elle permettra d'accueillir deux bus articulés simultanément.

Comme la municipalité prévoit dans le futur une augmentation du flux de piétons dans cette zone, des améliorations seront donc effectuées notamment avec un nouveau passage pour piéton qui reliera le camping au nouveau parking en passant par la gare routière.

Finalement la piste cyclable sera prolongée afin de rejoindre le futur projet de piste du canton. Le prolongement se fera au nord de la route cantonale et traversera cette dernière quelques mètres après la route d'accès à la zone artisanale avec un îlot d'aide à la traversée puis longera la zone artisanale pour rejoindre le projet du canton. Deux mâts que la commune avait démontés il y a deux ans seront récupérés et adaptés pour l'éclairage de la piste le long du camping.

En conclusion, après explications et discussions du dossier, la Commission de l'aménagement du territoire propose à l'assemblée d'accepter le préavis 61-2022.23 comme présenté.

La commission remercie MM Emmenegger, Millet et Amiet pour toutes les explications et informations transmises.

Cudrefin, le 10.01.2023

### Commission de l'aménagement du territoire

**Président :**

Roland Pfister



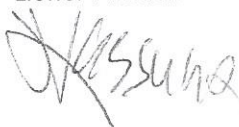
**Membre :**

Fabrice Schneider



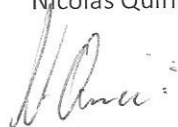
**Membre :**

Lionel Vassaux



**Membre :**

Nicolas Quirici



**Membre :**

Alain Bonny

